

FFQ

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Organismes professionnels](#) / [FFQ](#)

La FFQ renouvelle son conseil d'administration et son bureau

Le Conseil d'Administration de la FFQ a renouvelé Jean-François DUBOST à la Présidence de la Fédération Française de la Quincaillerie pour un nouveau mandat de trois ans.

Quatorze membres actifs représentant les adhérents de la FFQ viennent d'être élus au suffrage direct par l'ensemble des adhérents de la FFQ pour siéger au Conseil d'administration aux côtés du collège des membres de droit et des personnalités qualifiées.

Le Conseil d'administration qui gèrera les intérêts de la Fédération pour les trois années à venir est composé comme suit :

- Thierry ANSELIN / COFAQ / Membre de droit
- Pierre BERCHET / SEBA / Membre de droit
- Nicolas BERTHET / Berthet La Quinc'Hightech / Membre actif
- Charles BLANGIS / NORAIL SAS / Membre actif
- Christian DAMIER / Rodet Métal Service / Membre actif
- Philippe de BECO / SOCODA / Membre de droit
- Louis de FARALS / Ets GASNIER / Membre actif
- Jean-François DUBOST / Quincaillerie Aixoise / Membre actif
- Valérie LACHENAL / Quincaillerie Lachenal / Membre actif
- Pascal LEFEBVRE / DOMPRO / Membre de droit
- Pierre-Yves LEVY / OUTILACIER / Membre actif
- Giovanni MAZZIOTTI / IND. I.A.-France / Membre actif
- Denis MOIN / MOREAU SAS / Membre actif
- Sébastien NEGRE / EDMA SAS / Membre actif
- Gérard NETON / NETON et Cie / Membre actif
- Gilles PARIS / PARIS SAS / Membre actif
- Gilles SOILLY / DESCOURS & CABAUD / Membre actif
- Gilles VEISSIERE / VEISSIERE Quincaillerie / Membre actif

Réuni le 25 juin dernier au Warwick Reine Astrid à Lyon, le Conseil d'Administration a procédé à l'élection du Bureau exécutif de la FFQ :

- Président : Jean-François DUBOST
- Vice-Président : Denis MOIN
- Trésorier : Nicolas BERTHET
- Secrétaire : Valérie LACHENAL
- Autres membres : Christian DAMIER, Sébastien NEGRE

Parmi les autres décisions actées lors de ce Conseil d'administration : le lancement de l'accompagnement des adhérents de la FFQ dans le cadre de la généralisation de la complémentaire santé au 1er janvier 2016.

La généralisation de la complémentaire santé et l'obligation de mise en conformité des régimes existants impliquent un formalisme juridique strict et une gestion administrative alourdie,

générateurs d'insécurité pour les entreprises si les procédures afférentes ne sont pas maîtrisées.

Afin de permettre aux entreprises adhérentes de satisfaire à leurs obligations, la FFQ met en place gratuitement à leur profit, un accompagnement spécifique en s'appuyant sur l'expertise du réseau SOFRACO, expert de la protection sociale complémentaire.

Pour accéder à l'ensemble des éléments vous permettant de bénéficier de cet accompagnement dédié : www.francequincaillerie.com/actualite